



LA MOBILITÉ EST EN NOUS

Communiqué de presse
23 juillet 2018

Stationnement : la CSD et la FNTR Ile de France s'élèvent contre la décision de la ville de Paris d'instaurer une nouvelle taxe

Début juillet, le Conseil de Paris a adopté plusieurs dispositions sur le stationnement afin de le rendre payant dès le 1^{er} novembre prochain pour les professionnels du transport routier et plus spécifiquement, pour les déménageurs. La CSD et la FNTR Ile de France dénoncent cette nouvelle charge financière pour les activités de déménagement, inacceptable dans son principe tant que ne sera pas opérationnel le service complet d'autorisation et de réelle réservation d'emplacements promis depuis 2015.

Si on conçoit mal un poids-lourd stationnant sur des places dimensionnées pour les véhicules légers, alors qu'il n'est en principe présent que sur une aire de livraison le temps du chargement ou du déchargement, le principe d'une contribution financière à l'utilisation de l'espace public aux fins de stationnement se conçoit lorsqu'elle est assortie d'une réelle contrepartie de services pour les professionnels. Ces contributions existent dans bon nombre de grandes agglomérations, mais elles proposent une solution complète et pérenne de réservation de places de stationnement avec l'assurance de disposer de l'espace nécessaire sur la voirie. Rien de tel à Paris : les entreprises devront payer pour une moitié de service qui ne sera pas opérationnel puisque ne garantissant en rien la disponibilité le jour J de l'espace préalablement payé.

On ne peut demander aux entreprises de s'engager de la sorte, sans autre profit qu'un aléa qu'elles devront frontalement assumer au préjudice des clients, à qui il sera bien difficile d'expliquer la répercussion financière bien réelle et non négligeable d'un stationnement « seulement éventuel » et des verbalisations associées.

Le Président Ile-de-France de la CSD Philippe Thiercelin commente : « *Nous ne laisserons pas passer cette mesure aussi injuste que pénalisante, par laquelle la Ville s'arroge le droit de passer outre son incapacité à mettre à disposition des entreprises le dispositif complet de réservation d'emplacements, mis en chantier en 2013 dans le cadre de la Charte en faveur d'une logistique urbaine durable, avec pour objectif affirmé d'être fonctionnel 2 ans plus tard* ». « *Une telle décision de rendre payant l'usage de la voirie ne s'impose pas sans une réelle concertation avec les professionnels et doit être associée à de vrais services.* » ajoute Pascal Barré, Président de la FNTR Ile de France.

La CSD et la FNTR Ile de France dénoncent avec vigueur cette délibération de la Mairie de Paris, qui fait litière des recommandations des organisations professionnelles et balaye d'un revers de main l'esprit de concertation ayant jusque-là toujours gouverné les relations avec les professionnels du déménagement et du transport routier de marchandises.

Contact presse CSD - Varùna LIUTKUS - 01 49 88 61 40 - communication@cسدeménagement.fr

A propos de la Chambre Syndicale du Déménagement - Depuis sa création en 1890, la CSD est l'organisation professionnelle en France qui représente les métiers de la mobilité : le déménagement des particuliers et des collaborateurs, le déménagement international, le transfert d'entreprises et de collectivités, le garde-meubles, le self-stockage et l'archivage. Véritable porte-parole se mobilisant pour défendre les intérêts de la profession, des plus modestes PME artisanales aux plus importants groupements, la CSD représente 520 entreprises du secteur.

www.cسدeménagement.fr, le site institutionnel de la CSD

www.demenager-pratique.com, le site de la CSD dédié au grand public

Contact presse FNTR Ile de France - Elisabeth Charrier – 01 44 29 04 21 – fntriledefrance@fntr.fr

A propos de la FNTR - La Fédération Nationale des Transports Routiers est la 1^{ère} organisation professionnelle des transports routiers, représentant des entreprises de toutes tailles. La FNTR Ile de France accompagne au quotidien les entreprises du secteur, défend leurs intérêts et anticipe les évolutions de la Profession. Des missions rendues possibles par un maillage unique en région, un solide ancrage européen, une représentativité nationale et multisectorielle ainsi que des expertises économique, juridique, technique, sociale et environnementale.